Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202610-DE

Monterfil
terre de caractère

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 22 JANVIER 2026**

| | | |
|---|---|---|
| **Date de convocation :** | | 16 JANVIER 2026 |
| **Date d'affichage :** | | 19 JANVIER 2026 |
| **Nombre de conseillers :** | | |
| EN EXERCICE : | | **15** |
| PRESENTS : | | **12** |
| VOTANTS : | | **15** |

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux Janvier à vingt heures**
**Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.**

**Etaient présents :**
MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine – THOMAS Yvonnick – GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir -, Adjoints.
MM BARAZER Nona - ELIE Laëtitia – HERVAULT Olivier – JAMIN Sandrine - PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier – RUBIN Sylvie
**formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** :
M BLOT Anthony a donné pouvoir à M PILLET Frédéric
MME RATTINA Sandra a donné pouvoir à MME ELIE Laëtitia
MME THOMAS Aurélie a donné pouvoir à MME JAMIN Sandrine

**Secrétaire de séance** : MME RUBIN Sylvie

| | |
|---|---|
| **DELIBERATION N°:** | 2026-10 |

**OBJET DE LA DELIBERATION:**
***Mise à disposition de voirie communale à Brocéliande Communauté dans le cadre des travaux de liaisons cyclables interbourgs***

*Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
*Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-088 relative à l'adoption du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté ; n°2025-074 du 07 juillet 2025 relative à la validation de la phase AVP du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables interbourgs ; n°2025-133 relative à la validation de la phase PRO du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables interbourgs,*

Olivier HERVAULT, Membre du Conseil Municipal, expose aux membres présents que le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté, a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.
Ce projet simple et concret est conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière et s'appuie donc sur les voiries existantes qu'il convient de réaménager lorsque cela est nécessaire et de rendre visibles et sécurisées par une signalétique adaptée.
En 2026, Brocéliande Communauté va engager les travaux de la 2ème tranche du projet de liaisons cyclables interbourgs. Cela concerne les liaisons :

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202610-DE

- Plélan-le-Grand / Maxent
- Treffendel / Monterfil
- Monterfil / Le Verger

Par délibération n°2025-133, le Conseil communautaire a validé le programme de travaux (PRO). Les travaux doivent démarrer au printemps 2026.

La majeure partie des circuits s'appuie sur des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maitre d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.
Sur la commune de MONTERFIL, l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un PV de mise à disposition joint à la présente délibération, entre MONTERIL et Brocéliande Communauté. Ce PV fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.
Ce PV de mise à disposition ne précise pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune de MONTERFIL et Brocéliande Communauté. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De valider le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de MONTERFIL
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce PV de mise à disposition.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 23 Janvier 2026

Le Maire,

Michel DUAULT